

Conseil d'administration du Club de Pickleball
de Deux-Montagnes (CPDM)

PROCÈS -VERBAL

Date : Vendredi 09 janvier 2026
Heure : 09h30
Lieu : XXXXXXXXXX
Deux-Montagnes (Québec)



Sont présents :

- Denis Berthelette Président
- Robert Rocheleau Vice-président
- Luc Bouchard Trésorier
- Sylvie Charbonneau Directrice
- Ghislain Guindon Secrétaire (présence virtuelle sur Messenger)

elle

Absences :

Aucune

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET PRÉSENCES

Le président du conseil d'administration souhaite la bienvenue à tous et ouvre la réunion à 09h30. Ghislain Guindon agit à titre de secrétaire. Le président constate le quorum et déclare la réunion régulièrement et validement constituée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour,

Il est proposé par Denis Berthelette

Appuyé par Sylvie Charbonneau

Et unanimement résolu d'adopter l'Ordre du jour qui suit :

- 1- Discussion sur les membres multiclub
- 2- Suivi sur les retours du registre des entreprises
- 3- Suivi sur les exigences de la Ville
- 4- Suivi sur les cliniques de formation
- 5- Suivi sur le logo
- 6- Formation d'instructeur(trice)
- 7- Statuts & règlements
- 8- Varia
 - Assurances
 - Système de réservation
 - Appel à tous proposition de Logo et slogan - création d'une page Facebook
- 9- Levée d'assemblée



Discussion : Sylvie Charbonneau fait mention que dans les statuts et règlements, l'assemblée générale devrait être tenu en septembre de chaque année sans date fixe plutôt que le 3^e lundi de septembre pour la facilité d'obtenir un lieu d'assemblée. Le secrétaire procédera à l'ajustement.



Discussion : la procédure pour l'accueil d'un nouveau membre est la suivante :

- 1 Remplir le formulaire d'adhésion
- 2 Effectuer son paiement au club
- 3 Enregistrement du membre au F.P.Q
- 4 Ajout du membre dans l'application Spond

Résolution 2026-01-01

Il est proposé par Robert Rocheleau

Appuyé par Luc Bouchard

Et unanimement résolu

Que le CPDM tolère qu'un membre du CPDM puisse aussi être membre d'un autre club ou association ailleurs qu'à Deux-Montagnes. Toutefois l'accueil de membre non-résidents de Deux-Montagnes, est gelé jusqu'à ce que le nombre maximum de membres non-résidents soit inférieur à la limite des statuts et règlements du CPDM. Le Président avisera le Président du CPSMSLL de la décision.

Résolution 2026-01-02

Il est proposé par Sylvie Charbonneau

Appuyé par Luc Bouchard

Et unanimement résolu

Qu'un tournoi amical d'ouverture de l'année 2026, soit organisé le samedi 17 janvier 2026. Le tournoi sera suivi d'un goûter avec tirage de prix de présence.



Résolution 2026-01-03

Il est proposé par Sylvie Charbonneau

Appuyé par Denis Berthelette

Et unanimement résolu

Qu'une 2^e clinique de pickleball soit organisée le 24 janvier 2026. Sylvie demandera à Marc Leduc le formateur lors de la 1^{ere} clinique s'il accepte d'en faire une 2^e. Sinon, Sylvie et Denis se chargeront de cette clinique.

Discussion : le président, se chargera de recueillir les documents nécessaires pour que le CPDM soit reconnu comme association par la ville de Deux-Montagnes.

Discussion : les membres du CA effectueront des vérifications de la présence des membres qui réservent des plages horaires de jeux sur Spond et qui ne se présentent pas.

Éventuellement ces membres seront avisés par le CA.



Fermeture de la réunion :

Il est proposé par Robert Rocheleau

Appuyé par Luc Bouchard

Et unanimement résolu

Que la présente réunion du CA est levée à 11 :30.

